



Assemblée générale

Distr. limitée
19 novembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session Cinquième Commission

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officielles

Mesures prévues pour accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office des Nations Unies à Nairobi

L'Assemblée générale,

Rappelant le paragraphe 163 de sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001, dans lequel elle a prié le Secrétaire général d'aligner les arrangements financiers de l'Office des Nations Unies à Nairobi sur ceux des autres bureaux administratifs analogues de l'Organisation,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les mesures prévues pour accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office des Nations Unies à Nairobi¹ et fait siennes les recommandations y relatives du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²;

2. *Note avec satisfaction* que le Secrétaire général a l'intention de continuer à renforcer l'Office des Nations Unies à Nairobi et l'engage instamment à accroître la part du budget ordinaire dans le financement de l'Office au cours des prochains exercices biennaux afin que celui-ci puisse exécuter intégralement les programmes et activités relevant de son mandat;

3. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte des dispositions de la présente résolution lors de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.

¹ A/57/362.

² A/57/7/Add.3, sect. A.

